

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur-Fraternité-Justice

AMBASSADE DE MAURITANIE EN SUISSE  
MISSION PERMANENTE AUPRÈS DE L'OFFICE DES  
NATIONS UNIES ET DES AUTRES ORGANISATIONS  
INTERNATIONALES A GENEVE



الجمهورية الإسلامية الموريتانية

شرفه - اخاء - عدل

سفارة موريتانيا في سويسرا  
البعثة الدائمة لدى الأمم المتحدة  
والمنظمات الدولية في جنيف

NV/MISRIM/GE/46/20

Genève, le 27 février 2020

La Mission permanente de la République Islamique de Mauritanie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève présente ses compliments au Secrétariat du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et a l'honneur de lui faire parvenir, ci-joint, les réponses du Gouvernement mauritanien au questionnaire portant sur le droit au développement relevant du mandat du Rapporteur spécial sur le droit au développement.

La Mission Permanente de la République Islamique de Mauritanie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme l'assurance de sa haute considération.



Haut-Commissariat  
des Nations Unies aux droits de l'homme  
Palais Wilson- 52 Rue du Pâquis,  
Genève  
[srdevelopment@ohchr.org](mailto:srdevelopment@ohchr.org)

**APPEL A CONTRIBUTION**

**REPONSE DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE  
MAURITANIE AU QUESTIONNAIRE SUR LA CONTRIBUTION DU  
DROIT AU DEVELOPPEMENT**

## Appel à contribution – Rapporteur spécial sur le droit au développement

### Financement du développement : Pratiques au niveau national

#### I. Participation et accès à l'information

- a. Comment les titulaires de droits-individus et communautés-sont-ils placés au centre de la prise de décision pour tous les aspects du financement du développement, y compris de la planification à l'évaluation ?

La Mauritanie a ratifié la majorité des traités internationaux relatifs à la protection des droits humains ou à l'accès à la justice. Une stratégie nationale d'accès à la justice (SNAJ) vient d'être élaborée.

Le processus de formulation de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), qui est le document de référence pour la mise en œuvre des politiques de développement entre 2015 et 2030, a été marqué par la participation des différents acteurs concernés, notamment les Comités de développement Sectoriels au niveau des départements ministériels (CDS), des représentants des administrations déconcentrées, des représentants des élus nationaux et locaux, de la société civile, le secteur privé, des universitaires, des jeunes et des femmes, des mauritaniens à l'Étranger, des personnes ressources ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

- b. Quelles mesures garantissent que le financement du développement est fondé sur les priorités de développement des titulaires de droits et qu'il finance en fin de compte ces priorités ?

Parmi les mesures qui garantissent que le financement du développement est fondé sur les priorités de développement l'alignement du Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) avec les priorités nationales de la SCAPP et l'établissement d'un système budgétaire et comptable pluriannuel pour améliorer la programmation financière et le déploiement ponctuel du budget pour assurer un suivi effectif des dépenses en capital malgré le manque des moyens techniques, humains et matériels pour assurer le suivi des investissements publics et recueillir les données relatives à la qualité et à la réalisation effective des projets financés au cours du cycle budgétaire.

- c. Quelles mesures permettent aux titulaires de droits d'avoir accès à des informations fiables, opportunes et faciles à comprendre sur tous les aspects du financement du développement ?

- Parmi les mesures qui permettent aux titulaires de droits d'avoir accès à des informations fiables, opportunes et faciles à comprendre sur tous les aspects du financement du développement :
- La publication des données sur les sites des ministères ;
- La cohérence entre les lois des finances, le CMDT et les priorités de la SCAPP à travers l'alignement systématique du contenu des lois des finances sur les priorités retenues dans le cadre de la SCAPP ainsi que les PIP et les CMDT ;
- le renforcement du Système Statistique National (SSN) et l'amélioration de la qualité de la production statistique à travers la réforme de ce système, la cohérence entre la production et les besoins pour renseigner les indicateurs des ODD et autres indicateurs de développement, en tenant compte de la

couverture géographique, la désagrégation des données la plus fine possible par rapport aux populations les plus vulnérables pour faciliter les méthodes d'intervention et de ciblage et d'aider à la mise en œuvre politiques visant à ne laisser personne pour compte ;

- la création récente de l'Observatoire national du dividende démographique (ONDD) et de l'Observatoire économique et social de la pêche (OESP) qui servent d'organes de veille et de suivi permanent de la cohérence des politiques économiques et sociales dans leurs domaines respectifs. Le premier s'occupe de la production et l'analyse de statistiques en vue de planifier la conversion du dividende démographique en bonus de croissance économique tandis que le second vise à assurer une meilleure intégration du secteur de la pêche dans le tissu économique du pays et de plus grandes retombées du secteur au niveau social ;
- L'amélioration de la fiabilité des données des comptes nationaux et leur révision pour passer aux normes des Nations Unies SCN 1993 à celle du SCN 2008 ;
- La publication et le partage des données statistiques de l'ONS en particulier les deux enquêtes majeures : l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages (EPCV 2019), l'Enquête Démographique et de Santé en Mauritanie (EDSM 2019).

- d. Quelles mesures garantissent la participation de la société civile tout au long des processus du financement du développement, notamment en ce qui concerne les partenariats public-privé (PPP) et les accords de prêt, par exemple en évaluant les services fournis et leur conformité aux normes et obligations existantes ?

Parmi les mesures qui garantissent la participation de la société civile tout au long des processus du financement du développement, notamment en ce qui concerne les partenariats public-privé (PPP) et les accords de prêt, par exemple en évaluant les services fournis et leur conformité aux normes et obligations existantes :

- La Mauritanie a ratifié la majorité des traités internationaux relatifs à la protection des droits humains ou à l'accès à la justice ;
- En ce qui concerne, en particulier, la participation de la société civile dans la mise en place de partenariats publics-privés (PPP), il faut noter la mise en place d'une cellule PPP en 2017. Le principal interlocuteur privé des autorités mauritaniennes est le patronat mauritanien (il est d'ailleurs le seul représentant du secteur privé dans le Conseil Supérieur). Des structures comme le Club des Entrepreneurs de Mauritanie ou la Jeune Chambre de Commerce de Mauritanie devraient être soutenues et plus régulièrement impliquées dans les processus de réforme.
- D'une manière générale, l'implication efficace de la société civile dans la politique de développement suppose le renforcement de leurs compétences techniques qui restent très faibles.

## II. Mobilisation des ressources et budgétisation

- a. Est-ce que les États s'engagent dans les politiques de développement international, notamment par :
- i. Une stratégie spécifique concernant les secteurs dans lesquels l'État investirait et par l'échelonnement de cet investissement :

Le chantier 13 de la SCAPP, intitulé « Meilleure gouvernance économique et financière » vise à renforcer la collecte et la gestion des ressources publiques, à travers ses quatre interventions qui sont : i) « Renforcement des processus institutionnels et de la gouvernance du secteur public en vue de réduire le risque de surendettement » ; ii) « Gestion des finances publiques » ; iii) « Lutte contre la corruption et renforcement de la transparence » ; iv) « Gouvernance économique ». Des actions concrètes pour atteindre ces objectifs ont été mises en œuvre, notamment :

- Une réforme du programme EMEL permettrait aussi de dégager des fonds qui pourraient être convertis de manière pérenne dans le budget de l'état ;
- Les partenaires au développement pourraient être mobilisés pour contribuer tant au financement des aspects permanents (registre et Tekavoul) qu'à celui des aspects temporaires (dispositif de réponse aux chocs) à travers des investissements classiques et/ou des lignes de crédits ou plans de contingence pré-approuvés ;
- Le gouvernement pourrait orienter certaines assurances vers le financement du dispositif de réponse (par exemple l'assurance African Risk Capacity) ;
- Le gouvernement pourrait mettre en place un fonds spécial pour financer certains aspects, afin que les ressources naturelles soient partagées avec les plus pauvres et vulnérables.

Toutes les actions de développement sont l'objet de programmes d'investissements publics conçus par le gouvernement qui veille, à l'occasion de leurs conceptions, à la cohérence des financements des différents cadres d'action. Le programme gouvernemental n'exclut pas les possibilités de financement bancaires pour le secteur privé et les financements, au niveau national et international, mobilisés par les organisations de la société civile auprès de leurs partenaires

- ii. Un engagement politique conscient en faveur de l'inclusion sociale et économique, par le biais de programme de protection sociale et/ou d'investissements dans les services publics tel que le logement, l'éducation, la protection sociale et les soins de santé

Le chantier d'une meilleure résilience des couches les plus vulnérables de la SCAPP dont l'objectif est d'augmenter la résilience des couches vulnérables et d'assurer qu'elles tirent le maximum de profit des fruits de la croissance constitue le gage de l'engagement politique en faveur de l'inclusion sociale et économique.

Il s'agit d'assurer une forte inclusion sociale par un accès équitable à des services de base de qualité à des coûts raisonnables et d'assurer une gestion durable de ces services. Le chantier comporte les 4 principales interventions suivantes :

- Améliorer la protection sociale, l'égalité et le genre ;
- Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau potable et à des services d'assainissement adéquats ;
- Garantir l'accès à l'électricité et un approvisionnement en hydrocarbures ;
- Promouvoir les secteurs du bâtiment et de l'habitat.

Dans ce cadre la protection sociale a connu une évolution institutionnelle favorable à travers l'adoption en 2013 de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) et son opérationnalisation. Ce qui a permis de poser les jalons d'une vision à long terme et d'une feuille de route pour la création d'un système de protection sociale intégrée, notamment à travers un registre social qui sert comme base aux différentes interventions de protection sociale axées sur l'identification des indigents, des extrêmes pauvres et des pauvres.

Il existe une Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et une Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) qui devraient, en principe, permettre à l'Etat de garantir des niveaux minimaux de protection sociale aux populations.

Mais le problème de ce type de structures est de pouvoir faire face, dans la durée, aux besoins de financement de ses appuis qui se révèlent rapidement être au-delà des capacités programmées. D'où l'intérêt de finaliser, rapidement le registre social en cours d'élaboration, et qui servira comme base aux différentes interventions de protection sociale axées sur l'identification des indigents, des extrêmes pauvres et des pauvres. Ce registre pourra servir d'outils de programmation des besoins de financements à mobiliser sur le long terme, aussi bien au niveau national, qu'au niveau international avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

Certaines des interventions de la SCAPP visent spécifiquement les couches les plus vulnérables dont les femmes ; ainsi l'intervention 7.1 du Levier 2 de la SCAPP est intitulée « Protection sociale, égalité genre, enfance et famille ». Tandis que dans le Levier 3, l'intervention 11.1 porte sur « la Promotion de participation citoyenne des femmes » et l'intervention 11.2 sur la « Lutte contre les discriminations basées sur le genre ».

- iii. Un espace politique ouvert où les politiques et les programmes peuvent être évalués et révisés si nécessaire

Toutes les politiques et tous les programmes sont l'objet de suivis et d'évaluations réguliers, donnant lieu à des rapports dont, notamment, les notes annuelles sectorielles de mise en œuvre (NASMO), le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) de la SCAPP, et les rapports quinquennaux d'évaluation de la mise en œuvre de la SCAPP. Tous ces documents sont produits par les organes de pilotage et de mise en œuvre de la SCAPP dans lesquels sont présents les départements ministériels, les partenaires techniques et financiers, ainsi que des représentants de la société civile.

La SCAPP est évaluée aux termes de sa mise en œuvre, c'est-à-dire en 2030. Entre temps les plans d'actions quinquennaux qui la composent, entre 2015 et 2030, sont évalués, chacun, aux termes de sa mise en œuvre. Ces évaluations se font par rapport aux différents niveaux des résultats, dont celui de l'impact des actions programmées, aux premiers rangs desquels

figurent l'impact sur les droits de l'Homme, les créations d'emplois, les salaires et les conditions de travail pour la population, objets des interventions des trois leviers.

Ces évaluations qui sont l'objet de rapports et les données économiques et fiscales sont publiées, et donc disponibles auprès des administrations et sur les sites Internet du Gouvernement, dont celui de la primature, « [www.primature.Gov.mr](http://www.primature.Gov.mr) », dont l'accès est libre.

- b. Est-ce que les États développent des cadres de financement nationaux intégrés, qui tiennent compte de la nécessité d'assurer la cohérence entre les différents cadres d'action convenus au niveau international pour 2015 et qui cherchent à mobiliser le maximum de ressources disponibles ?

Dans ce cadre les financements extérieurs du BCI ont été intégrés dans la loi de finances initiale 2018. De même, la soutenabilité et la viabilité de la dette publique a continué à être améliorée grâce à la mise en place du Cadre institutionnel de formulation, de sélection et de programmation de l'investissement public adopté par le Gouvernement en 2016.

Cette réforme importante sur la programmation des investissements publics a porté sur le développement d'outils et de mécanismes institutionnels de planification et de programmation de l'investissement public et la mise en place du Comité d'analyse et de programmation de l'investissement Public (CAPIP). Ainsi la confection du PIP 2018-2020 a été réalisée à l'aide du Système intégré de gestion de l'investissement public (SIGIP).

Le cadre de gestion et d'analyse de la dette extérieure est ainsi renforcé grâce à la mise en place de nouvelles applications informatiques SIGIP (Système intégré de gestion de l'investissement public) et SYGADE (système de gestion et d'analyse de la dette) destinées respectivement à prendre en charge toutes les phases de gestion des projets d'investissement public et reconstituer une base de données fiable et exhaustive de tous les prêts extérieurs.

Ce nouveau système de gestion de l'investissement public aide à l'évaluation et à la priorisation des projets publics et permet également d'effectuer un suivi systématique des décaissements. Il vient remplacer l'outil Développement Assistance Data base (DAD) utilisé précédemment, notamment pour la gestion de l'aide publique au développement (APD) et dont l'opérationnalisation était prévue dans le plan d'action de la SCAPP.

Ces mesures de la politique budgétaire sont de nature à améliorer la prévisibilité des financements extérieurs et la mobilisation des ressources, d'une part, et l'efficacité et l'efficience du programme d'investissement public (PIP), d'autre part.

- c. Compte tenu des inconvénients potentiels liés aux ressources aux programmes d'austérité et aux PPP dans la mobilisation de ressources, comment les méthodes alternatives de mobilisation des ressources nationales et internationales sont-elles utilisées ?

Dans le cadre de la gouvernance financière, il convient de noter les avancées dans le processus de réformes liées à l'adoption de la LOLF visant à rénover le cadre légal des finances publiques et pour assurer une efficacité des contrôles sur l'exécution du budget de l'Etat et combler les vides juridiques, auxquels s'ajoute une série de mesures visant d'une part l'élargissement de l'assiette fiscale et d'autre part le renforcement des contrôles de l'administration fiscale

Dans le cadre de les perspectives économiques à moyen terme englobent des risques remarquables qui peuvent affecter la croissance économique. Le premier risque est celui de l'incertitude des perspectives de la croissance économique mondiale ainsi que l'évolution des prix des matières premières ; une incertitude qui peut avoir un effet négatif sur les IDE attendus dans le secteur extractif. De plus, une hausse graduelle des prix internationaux du pétrole risque d'augmenter la facture énergétique du pays, ce qui pourra exercer une pression sur la balance des paiements. Cela réduira également les recettes provenant des accises sur l'essence, créant des pressions budgétaires et des besoins d'ajustement plus importants. Le second risque est celui de la capacité de l'administration mauritanienne à exécuter et à communiquer effectivement sur les réformes structurelles attendues surtout celles liées à la stabilité macroéconomique et à la participation du secteur privé. Un échec sur ce plan aura des conséquences importantes sur la croissance et la compétitivité de l'économie mauritanienne, et par conséquent sur sa capacité à générer de l'emploi ainsi qu'à faire face aux chocs externes, ce qui augmentera les tensions politiques et sociales.

Les perspectives font faces à des risques remarquables. Le premier est celui de la volatilité des prix des matières premières ; une incertitude qui peut avoir un effet négatif sur les IDE attendus dans le secteur extractif. Le second risque est celui de la capacité administrative d'exécuter les réformes attendues surtout celles liées à la stabilité macroéconomique et à la participation du secteur privé. Un échec sur ce plan aura des conséquences importantes sur l'économie et sa capacité à générer de l'emploi ; ce qui augmentera les tensions politiques et sociales. Le programme de réformes ambitieux mis en avant reste un défi en Mauritanie et repose sur une forte volonté politique d'accommoder un environnement mondial qui change, et sur la capacité de l'administration mauritanienne à consulter, communiquer et réaliser ces réformes.

- d. Est – ce que les parties prenantes du financement du développement encouragent une budgétisation axée sur les droits de l'homme, y compris une budgétisation qui promeut spécifiquement l'égalité entre les sexes et d'autres formes d'égalité ?

En matière de gouvernance financière, il convient de noter les avancées dans le processus de réformes liées à l'adoption de la LOLF visant à rénover le cadre légal des finances publiques et pour assurer une efficacité des contrôles sur l'exécution du budget de l'Etat et combler les vides juridiques, auxquels s'ajoute une série de mesures visant d'une part l'élargissement de l'assiette fiscale et d'autre part le renforcement des contrôles de l'administration fiscale. Il convient aussi de mentionner les efforts visant à placer la dette publique sur une trajectoire descendante, notamment grâce à la mise en place du Cadre institutionnel de formulation, de sélection et de programmation de l'investissement public et de nouvelles applications.

L'année 2019 est une année charnière précédant la première année de budgétisation en mode programmes (2020) dans le cadre de la mise en œuvre de la LOLF. A cet égard, les activités programmées sont relatives au lancement des différents outils liés au processus de mise en œuvre de la LOLF : (i) séminaire de lancement, plan de communication et plan de formation ; (ii) cadres de performance des programmes, maquettes des documents de performance, cartographie de programmes et déclinaison des programmes ; (iii) Nomenclature ; (iv) système d'information ; (v) CDMT ; (vi) présentation double en budget programme pour la LFI 2020 ; (vii) comptabilité dite en droits constatés ; etc.

En matière d'impôts, la réforme en cours de réécriture du Code Général des Impôts (CGI) devrait être finalisée en 2019 en intégrant la réforme de la fiscalité directe des bénéfices pour introduire l'impôt sur les sociétés (IS). L'objectif recherché est d'améliorer la mobilisation des recettes fiscales, l'équité fiscale et le climat des affaires.

Le déploiement du système d'information Jibaya à l'ensemble du territoire national permettra à la DGI de disposer d'un outil performant pour assurer la collecte de l'impôt auprès de tous les contribuables installés en Mauritanie. En outre il y a lieu de citer l'introduction des télé services en faveur des contribuables professionnels et la gestion du risque à la DGI.

e. Est – ce que les États privilégient l'utilisation des ressources intérieures pour le développement plutôt avec la dette internationale ?

La gouvernance économique et financière est le chantier de la SCAPP qui vise à créer les conditions d'une gouvernance économique et financière, nécessaire à une forte croissance et à un partage équitable des fruits de cette dernière. Cet objectif devrait être atteint à travers la mise en œuvre des interventions suivantes : (i) Renforcement des processus institutionnels et de la gouvernance du secteur public ; (ii) Gestion des finances publiques ; (iii) Lutte contre la corruption et promotion de la transparence ; (iv) Gouvernance économique ; et (v) Environnement des affaires.

En 2018, les principales activités de cette intervention bénéficient d'un montant de 239.61 millions MRU pour un coût total de 1 964 millions MRU pour l'ensemble du portefeuille de projets.

L'objectif spécifique poursuivi est de renforcer le processus institutionnel de gouvernance du secteur public et de placer la dette publique sur une trajectoire descendante. Les principaux résultats attendus sont les suivants : (i) la dette publique est placée sur une trajectoire descendante ; (ii) l'endettement des entreprises publiques et autres entités publiques est maîtrisé ; et (iii) la base de données sur l'aide au développement est complétée et rendue performante.

Pour atteindre cet objectif et obtenir les résultats escomptés, les financements extérieurs du BCI ont été intégrés dans la loi de finances initiale 2018. De même, la soutenabilité et la viabilité de la dette publique a continué à être améliorée grâce à la mise en place du Cadre institutionnel de formulation, de sélection et de programmation de l'investissement public adopté par le Gouvernement en 2016.

Cette réforme importante sur la programmation des investissements publics a porté sur le développement d'outils et de mécanismes institutionnels de planification et de programmation de l'investissement public et la mise en place du Comité d'analyse et de programmation de l'investissement Public (CAPIP). Ainsi la confection du PIP 2018-2020 a été réalisée à l'aide du Système intégré de gestion de l'investissement public (SIGIP).

Le cadre de gestion et d'analyse de la dette extérieure est ainsi renforcé grâce à la mise en place de nouvelles applications informatiques SIGIP (Système intégré de gestion de l'investissement public) et SYGADE (système de gestion et d'analyse de la dette) destinées respectivement à prendre en charge toutes les phases de gestion des projets d'investissement public et reconstituer une base de données fiable et exhaustive de tous les prêts extérieurs.

Ce nouveau système de gestion de l'investissement public aide à l'évaluation et à la priorisation des projets publics et permet également d'effectuer un suivi systématique des décaissements. Il vient remplacer l'outil Développement Assistance Data base (DAD) utilisé précédemment, notamment pour la gestion de l'aide publique au développement (APD) et dont l'opérationnalisation était prévue dans le plan d'action de la SCAPP.

Ces mesures de la politique budgétaire sont de nature à améliorer la prévisibilité des financements extérieurs et la mobilisation des ressources, d'une part, et l'efficacité et l'efficience du programme d'investissement public (PIP), d'autre part.

S'agissant des dépenses publiques, elles ont atteint 50.6 Milliards MRU en 2018, marquant ainsi une légère augmentation de 2.5% par rapport à 2017, reflétant ainsi une politique budgétaire maîtrisée sur la période. En effet, les dépenses sur biens et services et les intérêts sur la dette intérieure ont respectivement fléchi de 0.5% et 4.4%, limitant ainsi le train de vie de l'Etat. Le niveau de décroissement des dépenses publiques a donc essentiellement résulté de sa bonne orientation en faveur des dépenses visant à améliorer les conditions de vie des populations. En effet, les dépenses d'investissement sur financement intérieur, qui ont représenté près de 85% du budget d'investissement de l'état en 2018, dont une forte composante en dépenses sociales, ont diminué de 7.5% en 2018 (13.264 Milliards MRU en 2018 contre 15.274 Milliards MRU en 2017)<sup>1</sup>. Dans le même temps, les transferts courants ont augmenté de 9.4%, pour passer à 6 milliards MRU en 2018.

Cette bonne maîtrise des dépenses, combinée avec la hausse des recettes, s'est traduite par une nette amélioration du déficit budgétaire (hors dons et pétrole) qui a représenté -0.8% du PIB non extractif en 2018 contre -2.4% du PIB en 2017.

- f. Est – ce que les gouvernements mobilisent des ressources intérieures pour le développement en :
  - i. Conservant des ressources étatiques, y compris des terres et des minéraux ;
  - ii. Renforçant des capacités de recouvrement de l'impôts ;
  - iii. Mettant en œuvre des politiques fiscales plus équitables, plus transparentes et progressives ;

- iv. Luttant contre la corruption ;
- v. Demandant au secteur privé de payer sa juste part ; et
- vi. Mettant fin aux flux financiers illicites qui détournant les ressources des pays?

En termes de consommation intérieure de poisson par habitant, elle est estimée à environ 14,2 kg/an<sup>2</sup> en 2018 contre 4,2 kg/an en 2002, à comparer avec la consommation moyenne observée dans les pays de l'Afrique du Nord (8 kg/an au Maroc) et la moyenne mondiale (13 kg/an).<sup>3</sup>

S'agissant des dépenses publiques, elles ont atteint 50,6 Milliards MRU en 2018, marquant ainsi une légère augmentation de 2,5% par rapport à 2017, reflétant ainsi une politique budgétaire maîtrisée sur la période. En effet, les dépenses sur biens et services et les intérêts sur la dette intérieure ont respectivement fléchi de 0,5% et 4,4%, limitant ainsi le train de vie de l'Etat. Le niveau de décroissement des dépenses publiques a donc essentiellement résulté de sa bonne orientation en faveur des dépenses visant à améliorer les conditions de vie des populations. En effet, les dépenses d'investissement sur financement intérieur, qui ont représenté près de 85% du budget d'investissement de l'état en 2018, dont une forte composante en dépenses sociales, ont diminué de 7,5% en 2018 (13,264 Milliards MRU en 2018 contre 15,274 Milliards MRU en 2017)<sup>4</sup>. Dans le même temps, les transferts courants ont augmenté de 9,4%, pour passer à 6 milliards MRU en 2018.

Par ailleurs, d'autres programmes de plus ou moins grande envergure ont été mis en œuvre améliorant sensiblement l'accès des populations à la propriété foncière (ODD 11.1) : (i) le Programme d'Éradication des Quartiers Précaires a permis à 146 382 ménages d'avoir accès, gratuitement, à la propriété foncière dans des zones restructurées ; (ii) le Programme d'Extension et de Modernisation des Villes a permis l'aménagement et la viabilisation de 31 586 parcelles à usage d'habitation et de commerce ; (iii) le Projet de Réhabilitation et de Rénovation de la Ville de Tintane a permis la naissance d'une nouvelle ville ex-nihilo dans laquelle les populations ont eu accès à des parcelles aménagées et viabilisées : 33 bâtiments et équipements collectifs : 1 réseau de voirie intérieure en enrobé dense d'une longueur de 14 kilomètres linéaires : 100 kilomètres linéaires de réseau d'eau et un réseau électricité.

### III. Politique fiscale macroéconomique

- a. Lors de l'évaluation des politiques et initiations fiscales, est -ce que les États procèdent à des études d'impact sur les droits de l'homme et analysent s'ils atteignent les objectifs de création d'emplois, de salaires décentés et de bonnes conditions de travail pour la population ?

En matière de gouvernance financière, il convient de noter les avancées dans le processus de réformes liées à l'adoption de la LOLF visant à rénover le cadre légal des finances publiques et pour assurer une efficacité des contrôles sur l'exécution du budget de l'Etat et combler les

<sup>3</sup>Source : MPLM

<sup>4</sup>Source : RNV ODD 2019

<sup>5</sup>TOFE 2018

vides juridiques, auxquels s'ajoute une série de mesures visant d'une part l'élargissement de l'assiette fiscale et d'autre part le renforcement des contrôles de l'administration fiscale. Il convient aussi de mentionner les efforts visant à placer la dette publique sur une trajectoire descendante, notamment grâce à la mise en place du Cadre institutionnel de formulation, de sélection et de programmation de l'investissement public et de nouvelles applications.

- b. Est-ce que l'information sur les taux d'imposition, sur les incitations et sur les revenus générés par les principaux acteurs économiques est accessible au public et partagée pour faciliter la coopération internationale ?

Afin de renforcer le cadre normatif et institutionnel, il est prévu de : a) ratifier les instruments internationaux relatifs aux Droits de l'Homme en vue d'atteindre les ODD 4, 5, 8, 10, 16 et 17 ; b) harmoniser la législation nationale avec les instruments ratifiés pour atteindre l'ODD 16 et 17 ; c) Renforcer les institutions nationales des droits de l'homme pour atteindre l'ODD 1, 3, 4, 5, 8, 10, 16 et 17 ; d) renforcer les capacités pour atteindre les ODD 4, 16 et 17 ; et e) promouvoir la coopération avec les mécanismes des droits de l'homme afin d'atteindre l'ODD 17.

#### IV. Partage des avantages et protection sociale

- a. Quelles mesures garantissent que les titulaires de droits participent de manière significative à la définition des conditions et au partage des avantages de toutes les entreprises de développement, y compris les PPP ?

La mise en place d'une Cellule PPP (cadre institutionnel) et élaboration des directives et procédures opérationnelles pour le traitement des projets PPP, suite à la promulgation d'une loi relative au Partenariat Public-Privé (PPP) le 6 février 2017.

- b. Comment les parties prenantes du financement du développement, y compris le secteur privé, veillent à ce que les avantages de la croissance soient équitablement répartis entre tous les segments de la population pour réduire les inégalités et bénéficier aux groupes les plus vulnérables ?

La vision de développement promue par la SCAPP est d'abord rappelée brièvement. Cette vision vise à favoriser une croissance économique accélérée et diversifiée, inclusive et réductrice des inégalités et durable dans un cadre de bonne gouvernance. Elle est déclinée en trois leviers stratégiques : (i) la promotion d'une croissance forte, durable et inclusive ; (ii) le développement du capital humain et l'accès aux services sociaux de base ; et (iii) le renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions.

La SCAPP a pour but de bâtir une société prospère, forte, inclusive et économiquement durable qui répond aux besoins fondamentaux de tous les citoyens et leur assurer un mieux-être. Elle est basée sur une vision de développement favorisant une croissance économique accélérée et diversifiée, inclusive et réductrice des inégalités et durable dans un cadre de bonne gouvernance.

Pour atténuer les effets de l'extrême pauvreté et contribuer à la réduction des inégalités le Gouvernement a adopté une Stratégie Nationale de Protection Sociale (2012-2030) dont l'objectif est de réduire la vulnérabilité des groupes défavorisés et aider les populations à faire face aux risques les plus significatifs de la vie.

c. Est-ce que les États garantissent des niveaux minimaux de protection sociale, même en temps de crise ?

Dans le cadre de ce volet protection sociale diverses actions ont été menées au niveau de Ministère des Affaires Sociales de l'Enfance et de la Famille et au niveau de l'Agence TADAMOUN (Programme National des Transferts Sociaux « Tekavoul » s'ajoutant à celles ayant trait à la sécurité alimentaire. Ces actions conjuguées doivent permettre à la Mauritanie de progresser dans l'atteinte de l'ODD 10. « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre » - Cible 10.2 « 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre » et de respecter ses engagements internationaux en matière de protection sociale et de droits humains.